



## **Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)**

### **Groupe d'experts No.3 sur des "thèmes spéciaux"**

#### **ORDRE DU JOUR**

#### **Réunion des 14-15 octobre 1996**

## **GROUPE D'EXPERTS N° 3 SUR LES "THÈMES SPÉCIAUX"**

### **ORDRE DU JOUR**

14-15 octobre 1996

- |           |   |   |
|-----------|---|---|
| <b>1.</b> | <b>Adoption de l'Ordre du jour</b>  | DAFFE/MAI/EG3/A(96)4                        |
| <b>2.</b> | <b>Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 9-11 septembre 1996</b> | DAFFE/MAI/EG3/M(96)3                        |
| <b>3.</b> | <b>Privatisation</b>  | DAFFE/MAI/EG3/RD(96)4<br>DAFFE/MAI/EG3(96)7 |
|           | -- Contribution d'une délégation  |   |
|           | -- Rapport du Groupe d'experts au Groupe de négociation (section 4)               |   |
| <b>4.</b> | <b>Monopoles/Entreprises d'État</b>   |   |
|           | -- Contribution d'une délégation  | DAFFE/MAI/EG3/RD(96)5                       |
|           | -- Contribution d'une délégation  | DAFFE/MAI/EG3/RD(96)6                       |
|           | -- Rapport du Groupe d'experts au Groupe de négociation (section 5)               | DAFFE/MAI/EG3(96)7                          |
| <b>5.</b> | <b>Personnel clé</b>  |   |
|           | -- Note du Président  | DAFFE/MA/EG3(96)15                          |
|           | -- Rapport du Groupe d'experts au Groupe de négociation (section 1)               | DAFFE/MAI/EG3(96)7                          |
| <b>6.</b> | <b>Obligations de résultat</b>  |   |
|           | - Rapport du Groupe d'experts au Groupe de négociation (section 6)                | DAFFE/MAI/EG3(96)7                          |

**7. Incitations à l'investissement**

- Contribution d'une délégation DAFFE/MAI/EG3/RD(96)7
- Rapport du Groupe d'experts au Groupe de négociation (section 3) DAFFE/MAI/EG3(96)7

Pour référence

- Contribution d'une délégation DAFFE/MAI/EG3/RD(96)3
- Les incitations à l'investissement dans les accords existants DAFFE/MAI/EG3(96)14/REV1

**8. Pratiques des sociétés**

- Rapport du Groupe d'experts au Groupe de négociation (section 6) DAFFE/MAI/EG3(96)7

**9. Recherche et développement/technologie**

- Contribution d'une délégation DAFFE/MAI/EG3/RD(96)8

**10. Autres questions**

Documents de référence :

- Rapports consolidés et commentaires des Groupes de rédaction n°1, 2 et 3 DAFFE/MAI(96)16/REV1
- Rapport du Groupe d'experts n°1 sur le Règlement des différends et le champ d'application géographique DAFFE/MAI/EG1(96)5
- Rapport du Groupe d'experts n°2 sur le traitement des mesures fiscales dans l'AMI DAFFE/MAI/EG2(96)8

## Notes relatives à l'Ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à poursuivre ses travaux dans le cadre du nouveau mandat qui lui a été confié par le Groupe de négociation à sa réunion de septembre 1996 (ci-joint). Il devra formuler des propositions spécifiques et, lorsque cela est possible, rédiger des textes concernant les points 3 à 8 de l'Ordre du jour. Il devra également examiner les questions ayant trait au thème Recherche et développement/technologie.

Ces travaux seront menés à partir des documents antérieurs et des nouvelles contributions du Président et, surtout, des délégations. Il serait souhaitable que, lors de sa réunion d'octobre, le Groupe d'experts perfectionne les textes lorsqu'il y a lieu et progresse sur les questions qui n'ont pas encore été totalement examinées.

### Points 3-4

En réponse à l'invitation faite par le Président aux délégations après l'adoption du nouveau mandat, une délégation soumettra un projet de texte sur la privatisation [DAFFE/MAI/EG3/RD(96)4] et deux délégations des projets de texte sur les Monopoles/entreprises d'État [DAFFE/MAI/EG3/RD(96)5 et DAFPE/MAI/EG3/RD(96)6]. Le Groupe d'experts sera invité à étudier ces propositions le 14 octobre 1996.

### Points 5-6

En ce qui concerne le Personnel clé, le Groupe d'experts sera invité à étudier le projet de texte du Président [DAFFE/MAI/EG3(96)15], qui tente de concilier les propositions formulées dans son rapport au Groupe de négociation [pages 3-13 du document [DAFFE/MAI/EG3(96)7], parmi lesquels figure un projet d'article rédigé par une délégation. Sur la question des obligations de résultat, le Groupe d'experts sera invité à travailler sur la base du projet d'article figurant dans le rapport (voir pages 18-22). Ces deux questions pourraient être traitées le matin et au début de l'après-midi du 15 octobre 1996 ou plus tôt, si l'examen des points 3-4 le permet.

### Points 7 et 9

Une délégation a rédigé une note distincte sur les questions relatives à la définition et la transparence en matière d'incitations à l'investissement [DAFFE/MAI/EG3/RD(96)7]. Une autre délégation a pour sa part soumis un document de synthèse sur le traitement de la Recherche et développement/technologie dans l'AMI [DAFFE/MAI/EG3/RD(96)8]. Les experts pourraient être invités à donner leur avis sur ces notes dans l'après-midi du 15 octobre 1996.

### Point 8

Un certain temps pourrait être alloué à l'examen du thème Pratiques des sociétés. Les experts pourraient être invités à indiquer comment cette question pourrait être traitée, en s'inspirant du commentaire figurant dans le rapport du Groupe d'experts (pages 44-47).

### Point 10

Le Groupe d'experts sera invité à examiner l'Ordre du jour de sa session de novembre 1996 en gardant à l'esprit qu'il lui faudra soumettre des propositions définitives au Groupe de négociation lors de sa réunion de décembre 1996.

*Annexe*

**MANDAT REVISE DU GROUPE D'EXPERTS N°3 SUR LES "THEMES SPECIAUX"**

1. Le Groupe d'experts, ouvert à la participation de toutes les délégations, est chargé de préparer des propositions spécifiques et, notamment, lorsque cela est possible, des textes sur chacun des "thèmes spéciaux" suivants :
  - a. Personnel clé
  - b. Obligations de résultat
  - c. Privatisation
  - d. Monopole/entreprises d'État
  - e. Incitations à l'investissement
  - f. Pratiques des sociétés.
2. Le Groupe examinera également les questions concernant la Recherche et Développement/technologie.
3. Le Groupe se réunira en octobre et novembre et soumettra un rapport au Groupe de négociation à sa session de décembre 1996.
4. Le Groupe sera dissous après présentation de son rapport au Groupe de négociation, sauf si celui-ci en décide autrement.